

L'Institution libre a six mois pour trouver une solution

Combrée en redressement judiciaire

Les évènements se précipitent à l'institution libre de Combrée, dont la fermeture est programmée à la fin de l'année scolaire en raison de travaux trop coûteux. L'association de gestion a déposé le bilan. Hier, l'établissement a été placé en redressement judiciaire pour six mois.

La CFTC, syndicat majoritaire à l'Institution de Combrée, ne cache pas sa « surprise ». Hier, l'établissement a déposé son bilan devant le tribunal de grande instance d'Angers. L'institution a été placée en redressement judiciaire pour une période d'observation de six mois. Pour mémoire, deux millions d'euros sont nécessaires à la mise aux normes et aux travaux de sécurité dans l'établissement. Il manque à l'association de gestion 900 000 €, déductions faites des différentes subventions. Après un comité d'entreprise, vendredi dernier, qualifié de chaotique par la CFTC, le cours des évènements s'est encore accéléré.

« **Nous ne comprenons pas cette précipitation** », commente Gérard Housseau, président de l'union départementale CFTC. Le syndicat est très préoccupé par l'avenir du personnel. Si les 34 enseignants devraient être reclassés, en revanche, la plus grande incertitude régne sur l'avenir des 26 salariés Ogec et 11 élèves surveillants.

La CFTC a une petite lueur d'espoir. Une association parisienne s'est créée pour recueillir des promesses de dons et reprendre l'institution. Sur les 340 élèves accueillis à Combrée, plus de 200 sont originaires de la région parisienne. Pour les parents, cette institution est beaucoup moins coûteuse. De là à collecter suffisamment d'argent pour la racheter...

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.